

BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION PÈLERINAGE À LISIEUX

Du 15 au 21 mai 2022 – 7 jours et 6 nuits – bulletin à retourner avant le 10 avril 2022

Merci d'utiliser un bulletin par participant et d'écrire de manière lisible.

Les informations doivent correspondre à celles de votre pièce d'identité (CNI/Passeport) utilisée durant le pèlerinage.

VOS INFORMATIONS PERSONNELLES

NOM :	Adresse :	Tél fixe :
Prénom :		Tél port :
Date de naissance :	Code postal :	N°CNI/passeport :
Lieu de naissance :	Ville :	Délivré(e) le :
Nationalité :	Mail (indispensable) :	À :
		Jusqu'au :

PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

NOM et Prénom :	Téléphone :
-----------------	-------------

TRANSPORTS - HÉBERGEMENTS - RESTAURATION

TRANSPORT	HÉBERGEMENTS	RESTAURATION
<p>Sur la ligne Briançon – Embrun – Chorges -Gap – Veynes, je souhaite prendre le car à :</p> <p>.....</p> <p>Remarques personnelles :</p>	<p>En pension complète : du petit déjeuner du 16/05/2022 au déjeuner du 21/05 /2022</p> <p>Je choisis :</p> <p><input type="checkbox"/> Chambre individuelle (Supplément de 130€ dans la limite des places disponibles)</p> <p><input type="checkbox"/> Chambre double que je souhaite partager avec :</p> <p>.....</p>	<p>Les repas sont proposés complets, entrée-plat-dessert-pain-eau (Hors boissons (vins-café) et suppléments)</p> <p>Indiquer ici vos régimes alimentaires :</p>

PRIX - REGLEMENTS - ANNULATIONS

Prix tout compris :**680,00€**

Supplément chambre individuelle : ...(130,00)€

Offrande :€

Montant total :€

Chèques à l'ordre de **Pèlerinages diocésains**.

Règlement possible en plusieurs fois. Joindre tous les chèques. Veuillez impérativement noter ci-dessous :

N° du chèque	Montant	Date d'encaissement
1 :€/...../2022
2 :€/...../2022
3 :€/...../2022
4 :€/...../2022
5 :€/...../2022

Règlement possible par CB (sous conditions), espèces, chèques, virements, chèques vacances ANCV.

J'ai pris connaissance des conditions

D'annulation au dos de ce bulletin.

Je certifie avoir pris connaissance du programme, de la participation financière et des conditions générales et particulières de ventes (au verso et sur la feuille d'information).

Date et signature : (précédée de la mention « Bon pour accord »)

Traitement des données RGPD

J'autorise le Service Diocésain des Pèlerinages rattachés à l'Association Diocésaine de Gap à utiliser mes coordonnées courriels, postales et téléphoniques présentes sur ce document dans le cadre de l'organisation du pèlerinage auquel je m'inscris : OUI NON

En conséquence, les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service des pèlerinages selon les modalités suivantes :

FINALITE DE COLLECTE DES DONNEES PERSONNELLES

Les données ci-jointes sont collectées pour les finalités suivantes : - Enregistrement des pèlerins inscrits aux pèlerinages du diocèse. - Correspondances avec les personnes inscrites aux pèlerinages. - Suivi et organisation des pèlerinages (transports, hébergements, restauration). - Invitation à participer aux nouveaux pèlerinages proposés par le service de pèlerinage du diocèse.

LE RESPONSABLE DE TRAITEMENT

- Le responsable de traitement est le directeur diocésain des pèlerinages l'Abbé Edouard Le Conte

DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES : Les données sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités suivantes :

- Inscription à un pèlerinage : les données nécessaires au traitement de votre inscription seront conservées pendant la durée nécessaire à l'établissement d'un droit ou d'un contrat.
- Gestion de la relation commerciale : les données seront conservées (au plus tard) au 5 ans de la relation commerciale.

(article 8 de la loi informatique et Libertés modifiée et article 9 du RGPD)

DESTINATAIRE DES DONNEES

- Le service des pèlerinages du diocèse de Gap
- Les différents intervenants nécessaires à l'organisation des pèlerinages (prestataires transports, hébergements, restauration).
- Les administrations des pays concernées par les pèlerinages (si pèlerinage à l'étranger).
- L'association diocésaine de Gap

Aucune autre information ne sera transmise à un tiers sans votre autorisation préalable.

J'autorise le Service Diocésain des Pèlerinages rattachés à l'Association Diocésaine de Gap à transmettre mes coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphones, email) à d'autres participants du pèlerinage pour l'organisation de point de rendez-vous ou de covoiturage :

OUI NON

J'autorise l'Association Diocésaine de Gap à utiliser ces données aux fins de recevoir des informations et sollicitations de la part de ses différents services (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux) :

OUI NON

Droit à l'Image

Dans le cadre du pèlerinage Lisieux 2022 organisé par le diocèse de Gap,

AUTORISE :

Ma participation à titre gratuit aux séances de prises de vues réalisées par la direction diocésaine des pèlerinages du diocèse de Gap du 15 au 21 mai 2022 lors du pèlerinage à Lisieux.

OUI NON

L'utilisation des images et sons réalisés par leurs publications ou diffusions sur tous supports et/ou modes d'exploitation. Sans limite de quantité, dans le cadre du pèlerinage Lisieux 2022. Ainsi, vous reconnaissez et acceptez que votre image, votre nom, votre adresse, numéro de téléphone et adresse mail, votre voix, votre interview et tout ce qui aura pu être filmé par les caméras et/ou photographié vous concernant, puissent être fixés et/ou utilisés et/ou reproduits, représentés ou adaptés en tout ou partie par le diocèse de Gap, à titre gracieux.

OUI NON

Cette autorisation est donnée pour une durée de 5 ans. Et au plus tard à la fin de la promotion du pèlerinage pour lequel mon image sera utilisée. Pour les pèlerinages dont la périodicité est annuelle, le consentement est donné jusqu'à la promotion du pèlerinage de l'année suivante.

Vous comprenez et acceptez que votre accord n'oblige nullement le diocèse Gap à utiliser votre interview et/ou les images fixes et/ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître. En outre, les adresses, numéros de téléphone et adresses mail que vous avez renseignés sont nécessaires dans le cadre de la gestion des images collectées par le diocèse de Gap et leur utilisation par le service diocésain des pèlerinages. Elles sont destinées au responsable du service diocésain des pèlerinages.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement, de modification et de rectification des informations vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel, ainsi que d'un droit d'opposition. Vous disposez enfin du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous entendez que soient exercés, après votre décès ces droits.

Vous pouvez exercer ces droits auprès du responsable du service diocésain des pèlerinages du diocèse de Gap à l'adresse suivante : 17 rue Alphanand 05100 Briançon

Enfin vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière des données à caractère personnel.

Je garantis avoir tout pouvoir pour accorder la présente autorisation. Je garantis le diocèse de Gap contre toute action ou contestation de tiers concernant l'utilisation et l'exploitation de mon image, de ma voix et de mes propos.

OUI NON

INFORMATIONS SUR LE PÈLERINAGE

Intitulé du pèlerinage : LISIEUX 2022 ; Destination : BEAUNE-LISIEUX-ALENÇON-MONT SAINT MICHEL-PONTMAIN-TOURS

Ville de départ : BRIANÇON ; Pays : FRANCE ; Ville de retour : BRIANÇON ; départ le 15 mai 2022 retour le 21 mai 2022

Transport : AUTOCAR GRAND TOURISME ; Restauration : REPAS COMPRIS DU petit-déjeuner DU 16 mai 2022 AU déjeuner du 21 mai 2022 (ENTRÉE PLAT DESSERT PAIN EAU) ; Hébergement : EN PENSION RELIGIEUSE OU HOTELS 3*.

Ce pèlerinage nécessite d'être en capacité de pouvoir marcher quelques centaines de mètres et tenir la position debout de façon prolongée. En m'inscrivant j'atteste de cette capacité. A défaut, j'accepte d'attendre à l'hébergement ou dans le bus en cas de difficultés à suivre le groupe. Activités incluses, visites : HOSPICES DE BEAUNE, MONT SAINT MICHEL, SANCTUAIRES DE PONTMAIN, DE LISIEUX, DE TOURS. Langue des visites : FRANÇAIS.

FORMALITÉS DE POLICE ET SANITAIRE

Chaque pèlerin est tenu de voyager avec un titre d'identité (Passport ou CNI) en cours de validité et à jour des visas et permis de séjour pour les étrangers.

PRIX ET ANNULATION

Ce que le prix comprend : Le transport - L'hébergement - les repas à partir du petit-déjeuner du 15/05 au déjeuner du 21/05/2022, hors boissons - Les visites annoncées au programme.

Ce que le prix ne comprend pas : Les boissons et extras - les visites non prévues au programme - les offrandes et pourboires - les dépenses personnelles.

Prix total TTC en chambre double : 680€. Supplément de 130€ pour une chambre individuelle. Acompte à verser à l'inscription. Le solde du règlement est à envoyer en même temps que l'inscription avec les dates d'encaissements au dos des chèques. Les règlements par chèques, espèces, virements, chèques vacances sont acceptés, les règlements par CB peuvent faire l'objet d'une commission en sus. Sauf dérogation expresse accordée par le directeur des pèlerinages, tous les règlements doivent pouvoir être encaissés au plus tard le jour du départ.

En l'absence de dérogation, en cas de règlements incomplets le jour du départ, le pèlerin se verra refuser la participation au pèlerinage/règèrage sans qu'aucun remboursement autre que ceux prévus aux conditions de participation ne puisse lui être versé. Les chèques sont à libellés à l'ordre des PELERINAGES DIOCESAINS. Tous les prix sont en EUROS et sont non révisables. Si le groupe n'atteint pas au minimum 35 participants mais est d'au minimum 20 participants, une charge supplémentaire de 50€ sera demandée aux pèlerins inscrits.

Absence de droit de rétractation : Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent bulletin d'inscription n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants : - Frais d'annulation/résolution du contrat

Le voyageur a la possibilité d'annuler/résoudre le présent contrat moyennant le paiement des frais suivants (par personne ou par dossier, sur le prix total du pèlerinage) :

Barème d'annulation (sur le prix total du voyage)

- à plus de 60 jours avant le départ : 45€ - entre 60 jours et 16 jours avant le départ : 150 € - entre 15 jours et 3 jours avant le départ : 450€ - moins de 3 jours avant le départ : 100% du forfait choisi (680€ ou 810€). Le pèlerinage peut être annulé par la direction diocésaine des pèlerinages si le nombre minimum de 20 participants n'est pas atteint:

Le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

CONTACT RESPONSABILITE RECLAMATION

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le pèlerin est tenu de la signaler au contact ci-dessous dans les meilleurs délais : Abbé Edouard Le Conte, 17 rue Alphanand 05100 Briançon, 06 98 14 54 94, pelerinages@diocesedegap.com

Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du pèlerin. Le pèlerin pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en cas de difficulté sur place.

La direction diocésaine des pèlerinages de Gap est responsable de la bonne exécution des services prévus au présent bulletin d'inscription et est tenu d'apporter de l'aide au pèlerin en difficulté.

En cas de mise en jeu de sa responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

L'association diocésaine de Gap a souscrit une garantie financière auprès de ATRADIUS, 159 rue Anatole France-CS50118 I 92596 Levallois Perret Cedex I France Cette garantie porte le n°544083/12211015

L'association diocésaine de Gap a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle auprès de La Mutuelle Saint Christophe. 277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05. Cette police d'assurance porte le n°0000010490598604

CESSIONDU CONTRAT :

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder la présente inscription tant que celle-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant la direction diocésaine des pèlerinages dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession : 45€ de frais de dossier et en cas de billets de transport non cessible, le prix du billet.

RECLAMATION/MEDIATION

Le pèlerin peut saisir la direction diocésaine des pèlerinages de Gap de toute réclamation, à l'adresse suivante : 17 rue Alphanand 05100 Briançon, 06 98 14 54 94, pelerinages@diocesedegap.com par lettre avec accusé-réception et/ou par email accompagné(e) de tout justificatif.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficiez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme.

La direction des pèlerinages de Gap sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, la direction des pèlerinages de Gap dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

INFOS COVID : la possession d'un pass sanitaire valide est nécessaire pour participer au pèlerinage. Si le pèlerin doit effectuer des tests pour maintenir la validité de son pass sanitaire, il devra s'organiser seul. La Direction des Pèlerinages ne prend pas en charge les frais liés à l'obtention d'un pass sanitaire. Le pèlerin assume sa propre responsabilité lors des opérations d'obtention d'un pass sanitaire en dehors du groupe. Les difficultés qui résulteraient de l'absence de pass sanitaire ou de son invalidité engagent la responsabilité seule du pèlerin.